

**Arrêté modificatif n° DEC2-2025-48 du 7/11/2025 nommant la présidente et la vice-présidente du jury du
certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique
(CAFFA)**

**Académie de Versailles
(Session 2026)**

Le Recteur de l'académie de Versailles ;

Vu les articles D.222-4 à D.222-10-1 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté d'ouverture n° DEC2-2025-37 du 09/09/2025 portant ouverture de l'examen visant à l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) ;

ARRÊTE

Articler 1^{er} : L'arrêté n° DEC2-2025-37 du 09/09/2025 portant ouverture de l'examen visant à l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) est modifié comme suit.

Article 2 : Est nommée, pour la session 2026, présidente de jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) de l'académie de Versailles, Madame Maud CHAREYRON, IA-IPR de Physique-Chimie et Vice-Doyenne du collège des IA-IPR sur l'académie de Versailles.

Article 3 : Est nommée, pour la session 2026, vice-présidente de jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) de l'académie de Versailles, Madame Laure GATEPAILLE, Vice-Doyenne des IEN-ET-EG-IO sur l'académie de Versailles.

Article 4 : La Directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 7 novembre 2025

La Recteur de l'académie de Versailles,


Étienne CHAMPION